

Lettre réalisée dans le cadre d'un cycle interrégional de professionnalisation sur la dimension urbaine des programmes européens 2007-2013. De juillet 2005 à février 2006, ce projet animé par 3 centres de ressources PQA, RésOvilles et le CRPV Paca est inscrit au Volet d'initiative régionale du Programme national d'assistance technique de la DATAR, soutenu par l'UE

 The lettre
n°
2
 Synthèse Séminaire 2

25 novembre 2005 à AIX en PROVENCE / Paca

80 participants (collectivités locales, Etat, associations, chercheurs)

6 mois, 700 km et un optimisme renouvelé séparent le premier (Pessac, le 1/07-2005), du second séminaire sur l'articulation entre les programmes européens et les politiques urbaines. Organisé par le CRPV Paca, cette rencontre continue à outiller les acteurs en région, qui vont dès demain (mi 2006) écrire les pages des programmes opérationnels (PO). Actuellement baptisés Docup, ces PO seront des déclinaisons régionales de cadres communautaire (OSC) et national (CRSN) à la dimension urbaine consolidée.

Ce séminaire 2 confirme également la nécessaire sélectivité, dont chacun devra faire preuve, pour permettre à l'effet levier des programmes européens de s'exprimer. Car « *s'il y aura de l'argent* » (cf. budget), l'Europe sera vis-à-vis de nos politiques régionales moins généreuse que par le passé. En attendant Pessac et Rennes (séminaire 3 et 4), la réflexion engagée par ce cycle interrégional progresse avec :

- une question urbaine dont la place semble plus conforme « *aux rôles des villes dans l'espace européen* » ; sous l'effet de divers lobbyings (rapport d'initiative de Jean-Marie Beaupuy sur la dimension urbaine dans le contexte de l'élargissement adopté à l'unanimité par le Parlement européen), des violences urbaines françaises et de deux nouveaux documents de cadrage,

l'un au niveau communautaire, un « *working paper* », un document de travail des services de la Commission, présenté par Sylvie HARBURGER, DG régio, qui « *vise à amplifier et à compléter les orientations stratégiques communautaires pour 2007-2013 en élaborant et en renforçant la dimension urbaine* ».

l'autre au niveau national, la version provisoire du CRSN qui parmi ses 4 priorités consacre « *la dimension territoriale de la cohésion et du développement durable* », avec des orientations pour « *des espaces urbains porteurs de dynamisme économique, social et culturel* ».

- La présence de chercheurs qui, sous la houlette (e Claude J) CNRS, Raphaël CALVELLI, Université de Florence et Jo: é DA SILV/ d'Aménagement d'Aix en Provence, ont resituer les enjeux des futurs modes de gouvernance urbaine, avec une intervention européenne déterminante dans le renouvellement des pratiques.
- Des orientations pour 2007-2013 en termes de stratégies et de méthodes qui se précisent, à travers la formalisation de « *repères pour l'action* » dans les champs de l'articulation des échelles territoriales, des thématiques à prioriser et des modes de gestion à privilégier.

Au final, les échanges ont souvent tourné autour du rapport additionnalité / complémentarité : « *est-ce que les futurs programmes européens doivent abonder la politique française de la ville ou bien doit-on envisager un autre usage de ces fonds pour mieux articuler cohésion et compétitivité ?* », avec une préférence pour la seconde option, témoins les éléments synthétisés ci-après.

NEWS

[OUF !] Le Conseil européen a adopté, dans la nuit du 16 au 17 décembre 2005, le BUDGET de l'Europe pour la période 2007-2013.

Celui-ci s'élèvera à 862 milliards d'euros, soit 1,045 % du revenu national brut des Etats membres.

[PRECISIONS] Le budget de la politique de cohésion sera de 308 milliards d'euros.

- 252 milliards financeront le futur objectif 1 pour la convergence des nouveaux Etats membres et des régions les plus en difficulté
- 48,4 milliards seront affectés au futur objectif 2 de compétitivité régionale et d'emploi
- 7,5 milliards soutiendront le futur objectif 3 de coopération territoriale européenne.

[A NOTER !] Il est encore trop tôt pour savoir quelle part du budget des politiques de cohésion et de développement rural reviendra à la France, mais l'adoption des perspectives financières permet d'envisager une mise en œuvre des fonds au 1er janvier 2007

[RESSOURCES] Projets d'Europe <http://www.projetsdeurope.gouv.fr>. ... nouveau portail d'informations sur la politique européenne de cohésion, les aides européennes et les documents de programmation.

Egalement consultable une base de données des projets financés par l'UE et un grand nombre de ressources et textes sur les programmes, les fonds européens, les sites, etc.





Quelle contractualisation pour quelles solidarités territoriales ?

Eléments de synthèse par Philippe Estebe, Acadie_Reflex ... A discuter

Lors de ce second séminaire, les participants s'inquiètent de la stricte séparation entre politiques de compétitivité d'un côté (avec les appels à projet métropolitains), et politiques de cohésion de l'autre (avec la politique de la ville et le programme national de renouvellement urbain) ; alors que, selon eux, les deux sont fortement liés :

« la perte de cohésion interne dans une ville ou un territoire constitue un risque, à terme, pour sa compétitivité globale ».

Ainsi, les programmes opérationnels régionaux – PO – devraient d'une part, venir en appui des politiques locales, d'autre part, ne pas délimiter des zonages mais indiquer **des priorités territoriales** d'échelle régionale (qui peuvent donc concerner des métropoles, des villes moyennes ou des territoires ruraux) débattues publiquement entre l'ensemble des partenaires du développement durable régional.

Dans un contexte de décentralisation, les PO poursuivent un double objectif :

- renforcer l'**espace régional** comme espace de concertation stratégique entre les acteurs du développement territorial
- et conforter les **intercommunalités de projet** comme opérateurs principaux de la convergence entre cohésion et compétitivité.

Lesquels entraînent 3 propositions opérationnelles :

- L'élaboration des PO comme une **règle du jeu collective**, négociée entre tous les acteurs du développement territorial, la Région pouvant jouer un rôle de pilote pour définir collectivement les priorités territoriales, les orientations thématiques, les critères d'éligibilité, les modalités de répartition des enveloppes, les dispositifs d'évaluation.
- Sur cette base, la conclusion, entre la maîtrise d'ouvrage et les maîtrises d'œuvre (les intercommunalités de projet), **de contrats pluriannuels**. Ces contrats ne comporteraient pas de zonage à proprement parler, mais indiqueraient la façon dont les intercommunalités souhaitent articuler compétitivité et cohésion. Tous les territoires éligibles ne seraient pas élus : une forme de compétition serait organisée, avec un jury régional chargé de choisir les projets selon la règle du jeu collective.
- Il serait de la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage d'apporter aux différents territoires l'appui en ingénierie nécessaire pour assurer une **véritable égalité des chances d'accéder au contrat** quel que soit le territoire, sa taille et ses ressources.

Plutôt que des thématiques, ces contrats devrait orienter les fonds européens vers un double objectif :

« innovation dans la gestion urbaine et interface entre les pôles de développement et les populations / territoires à l'écart de la prospérité urbaine ». Ainsi, quelques propositions ont été évoquées :

- **L'innovation et la qualité démocratique** de la gestion urbaine pour encourager des formes nouvelles de *co-production et de gestion de services urbains* et de *politiques anti discriminatoires ciblées sur certains groupes sociaux* particulièrement défavorisés face à l'éducation, l'emploi ou le logement (femmes, jeunes, immigrés).
- **L'invention et la gestion d'interfaces** entre les grands systèmes urbains, les territoires et les habitants pour inciter à la création de dispositifs assurant une retombée équitable des grands investissements urbains (équipements, infrastructures, pôles de développement économique et scientifiques).
- **L'expérimentation de dispositifs** renforçant les solidarités territoriales, au-delà de la mutualisation de la taxe professionnelle, pour favoriser la création de dispositifs financiers, de type assurantiels, matérialisant la solidarité territoriale, à l'échelle d'agglomération ou de grands territoires, pour assurer *une équité d'accès à des services, via des fonds d'agglomération*, abondés par les crédits européens, nationaux, régionaux et départementaux. A discuter ...

RESSOURCES EN LIGNE

↳ www.aquitaine-pqa.fr

« Chantier » Europe

> **La politique de cohésion et les villes La contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions.** Document de travail des services de la Commission des communautés européennes. 23-11/2005

> **Projet de cadre de référence stratégique national - CRSN - DATAR**, 21-11/05

> **Compétitivité et cohésion sociale dans les territoires urbains.** Contribution du Réseau URBAN France à la définition des orientations du CRSN - juin 2005

Documentation en ligne relative au Séminaire 2

> **Les OSC (orientations stratégiques communautaires) et la place de l'urbain**
Intervention de Sylvie HARBURGER, DG région Commission Européenne, le 25/11-2005 à Aix-en-Provence

> **Europe, compétitivité et cohésion territoriale**
Intervention de Claude JACQUIER, CNRS, IEPGrenoble le 25/11-2005 à Aix-en-Provence

> **Politiques urbaines et programmation européenne : un point de vue italien**
Intervention de Raphaël CALVELLI, City Factory European Research & Development, Florence, Italie

> **Synthèse des ateliers du séminaire 2** par Philippe ESTEBE, Acadie, et Thierry GELAS, Place



Agenda

6 février 06 à RENNES
Séminaire 4 : conclusion du cycle et présentation de la contribution
Info : RésosVilles 02 40 58 02 03 /